

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

Conseillers élus
15
Conseillers en fonction
15
Conseillers présents
13
Nombre de suffrages
exprimés
15

COMMUNE DE SAINT-JEAN-SAVERNE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014
Date de convocation le 8 décembre 2014

Sous la présidence de Monsieur Henri WOLFF, Maire

Présents : M. Jean GOETZ, M. Camille OSWALD, Adjoints au Maire.

Mme Angèle BERNERT, Mme Anne MARTIN, Mme Corinne CROMER, Mme Martine HOFF, M. Benoît GERBER, M. Pascal COMTE, M. Charles SOLLER, M. Joseph GROSS, M. Etienne MENDENI, M. Patrick HERRMANN.

Absents excusés : M. Christophe JOSEPH, qui a donné pouvoir à M. Charles SOLLER
M. Jean-Michel LORENTZ, qui a donné pouvoir à M. Jean GOETZ

ORDRE DU JOUR

2014-64	Adoption du procès-verbal du 28 octobre 2014
2014-65	Désignation d'un secrétaire de séance
2014-66	Travaux de voirie rue Saint-Michel : ouverture des plis
2014-67	Contrat prévoyance Mutex : avenant aux contrats souscrits par la collectivité
2014-68	Convention d'adhésion à la plate-forme mutualisée Alsace Marchés Publics
2014-69	Convention de prestation de service de l'archiviste intercommunal
2014-70	Convention d'adhésion au service SDAUH du Conseil Général
2014-71	Budget 2014 : décisions modificatives
2014-72	Rapport annuel 2013 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement
2014-73	Divers et communication

2014-64	Adoption du procès-verbal du 28 octobre 2014
---------	----------------------------------------------

Le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2014 a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

2014-65	Désignation d'un secrétaire de séance
---------	---------------------------------------

Mme Angèle BERNERT, Conseillère Municipale en exercice, a été désignée Secrétaire de la présente séance.

2014-66 Travaux de voirie rue Saint-Michel : ouverture des plis

Monsieur le Maire procède à l'ouverture des offres concernant les travaux de voirie et réseaux divers de la rue Saint-Michel.

Lot 1 VOIRIE

ENTREPRISE	TRANCHE FERME	TR.CONDITIONNELLE	TOTAL HT
RAUSCHER	203289,10	99365,85	302654,95
JEAN LEFEBVRE	191948,60	107816,30	299764,90
COLAS	244500,50	119447,00	363947,50
TRABET SAS	258445,00	137116,00	395561,00
DIEBOLT TP	241961,50	114779,00	356740,50
ADAM TP	209844,50	109036,00	318880,50

**Lot 2 RENOUELEMENT DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC ET ENFOUISSEMENT
DU RESEAU DE DESSERTE TELEPHONIQUE**

ENTREPRISE	TRANCHE FERME	TR. CONDITIONNELLE 1	TR. CONDITIONNELLE 2	TOTAL HT
SOBECA	58849,50	39669,50	11711,00	110230,00
FRITZ	56441,60	38927,30	10623,70	105992,60
ERTP	39589,15	28398,90	36538,00	104526,05
EST RESEAUX	65925,00	45431,50	13163,00	124519,50

La commission communale d'appel d'offre se réunira courant janvier pour l'attribution des marchés.

2014-67 Contrat prévoyance Mutex : avenant aux contrats souscrits par la collectivité

Monsieur le Maire soumet la lettre-avenant concernant le renouvellement annuel de Prévoyance collective pour les contrats souscrits par la commune.

Les nouveaux taux de cotisation applicables à compter du 1^{er} janvier 2015 seront les suivants :

Contrat N°108974042 : 10,80 % (10,34 % en 2014)

Contrat N°108970305 : 0,74 % (0,71 % en 2014)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la lettre-avenant concernant le renouvellement annuel de Prévoyance collective pour les contrats souscrits par la commune.

2014-68 Convention d'adhésion à la plateforme mutualisée Alsace Marchés Publics

Soucieux de moderniser leurs achats publics et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, la région Alsace, les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la ville et la Communauté urbaine de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération ont créé la plate-forme mutualisée et dématérialisée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) dédiée à la passation des marchés publics. Cette plate-forme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 pour l'ensemble de ces sept collectivités et produit déjà des résultats encourageants.

En tant que guichet unique offert aux entreprises et notamment aux PME, la plate-forme « Alsace Marchés Publics » a vocation à accroître le rayonnement de la commande publique alsacienne. C'est pourquoi, après décision des élus des sept collectivités a été décidée l'ouverture de la plate-forme à l'ensemble des collectivités alsaciennes et notamment bas-rhinoises.

L'adhésion à la plate-forme apporte l'assurance de bénéficier d'un outil dématérialisé sécurisé simple d'utilisation, répondant aux exigences réglementaires, et ayant un impact local fort.

Une adhésion gratuite est proposée aux collectivités intéressées, sans surcoûts financiers, pour utiliser les services actuels de la plate-forme. L'adhésion se fait par approbation d'une convention qui prendra fin à l'échéance du marché en cours avec la société qui héberge et maintient la plate-forme, à savoir en juin 2015. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plate-forme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- approuve la convention d'adhésion à la plate-forme « Alsace Marchés Publics » figurant en annexe
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion.

2014-69	Convention de prestation de service de l'archiviste intercommunal
----------------	--------------------------------------------------------------------------

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 5214-16-1 et L 5211-56,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Région de Saverne, et notamment son article 15-4,

Vu la délibération N°2014 - 123 du Conseil Communautaire du 30 octobre 2014,

Vu la convention présentée au Conseil Communautaire le 30 octobre 2014.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de services permettant la mise à disposition de l'archiviste intercommunal à l'ensemble des communes membres, ainsi que tous les documents y afférents,
- ACCEPTE pour 2015 le tarif d'intervention du service dans le cadre des missions décrites à 15 €/demi-journée et 3,75 € de l'heure.

2014-70	Convention d'adhésion au service SDAUH du Conseil Général
----------------	------------------------------------------------------------------

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.422-1 et R.423-16 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 16 février 2004, modifié le 15 février 2013 ;

Vu le projet de convention proposé par le Secteur Départemental d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Habitat (SDAUH) du Conseil Général du Bas-Rhin ;

Entendu l'exposé du Maire qui indique que :

- dans les communes où le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé, les autorisations d'urbanisme sont délivrées par le Maire au nom de la commune,
- le Conseil Municipal peut décider de confier par voie de convention l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- de confier l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol au Secteur Départemental d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Habitat ;
- de passer une convention avec le Conseil Général du Bas-Rhin, en vue de l'instruction des demandes d'utilisation du sol relevant de la Commune
- d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Conseil Général du Bas-Rhin, avec effet au 1^{er} Janvier 2015. La redevance est fixée à 1,50 € par habitant et par an à compter du 1er janvier 2015 et avec une stabilité garantie jusqu'au 31 décembre 2020 le montant de la redevance sera porté à 2 €.
- de résilier la convention passée antérieurement avec l'Etat

DIT que cette délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

2014-71 Budget 2014 : décisions modificatives

Suite aux travaux réalisés aux cloches de l'église abbatiale, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de prévoir les crédits nécessaires au chapitre globalisé 021, comme suit

- En dépense / compte 2161 - 11 500,00 €
- En dépense / compte 2128 + 11 500,00 €

2014-72 Rapport annuel 2013 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement

M. Camille OSWALD, Adjoint au Maire, délégué titulaire auprès du Syndicat d'Assainissement de la Région de Saverne-Zorn-Mossel, fait connaître le rapport sous-titre. Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2013 sur la qualité et le prix du service d'assainissement qui est consultable en Mairie dans son intégralité.

2014-73 Divers et communication**N° 2014-73-01 France télécom : redevance 2014 d'occupation du domaine public**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de fixer la redevance d'occupation des sols due par France Télécom.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête le montant de la redevance à percevoir comme suit :

Km Artères Aériennes	1,743 km X 53,87 €	soit 93,89 €
Km Artères Souterraines	8,987 km X 38,68 €	soit 363,07 €
Emprise au sol	1,400 m ² X 26,94 €	soit 37,72 €

Le montant total de la redevance s'élève à 494,68 €. Cette recette sera imputée à l'article 70323 du budget primitif 2014.

N° 2014-73-02 Contrats d'assurance GROUPAMA : avenants

Les décrets transposant en droit français la directive européenne 92/50 portant coordination des procédures de passation des marchés publics ont édicté que les contrats d'assurance entrent dans le champ d'application de cette directive et ne peuvent plus comporter de clause de tacite reconduction. Monsieur le Maire soumet les différents avenants concernant les contrats souscrits par la commune auprès des assurances GROUPAMA, ayant pour objet de leur fixer une durée ferme.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité le Maire à signer les différents avenants concernant les contrats souscrits par la commune auprès des assurances GROUPAMA.

N° 2014-73-03 Eclairage de l'Eglise offre de prix

M. le Maire soumet au Conseil l'offre de prix de l'entreprise KLEINMANN sise à Maennolsheim, concernant la mise en éclairage de l'emplacement de la crèche et du fronton de l'orgue à l'église, établie comme suit :

Montant HT : 1 330,00 €

Montant TTC : 1 596,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de réaliser ces travaux,
- APPROUVE l'offre de prix de l'entreprise KLEINMANN
- DIT que cette dépense sera imputée au compte 2128 du budget primitif 2015.

N° 2014-73-04 Acquisition de matériel : offre de prix

M. le Maire soumet au conseil l'offre de prix de l'entreprise JARDIMATERIEL sise à SAVERNE, concernant l'acquisition d'une tronçonneuse pour le service technique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'offre de prix de l'entreprise JARDIMATERIEL pour un montant de 312,50 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les bons de commande à intervenir
- DIT que la dépense sera imputée au compte 2158 opération 54 du Budget Primitif 2015.

N° 2014-73-05 RPI Saint-Michel : demande de stage

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Madame CUNY Aurélie, qui assurait le remplacement de l'ATSEM à l'école de Saint-Jean-Saverne durant ses arrêts maladie, a sollicité un stage au sein du RPI dans le cadre de la préparation d'un CAP petite enfance.

Le personnel enseignant ayant validé cette demande Madame CUNY Aurélie effectuera un stage et sera affectée aux écoles maternelles de Saint-Jean-Saverne et d'Ernolsheim-Les-Saverne.

**Délibération certifiée exécutoire,
Compte tenu de sa transmission à la Sous-préfecture de Saverne et de sa publication.**

Le Maire,
Henri WOLFF

